

Arrêté portant délégation de signature à madame Françoise Favreau, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du département du Morbihan

**Le Recteur de la région académique Bretagne,
Recteur de l'académie de Rennes,
Chancelier des universités**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L917-1, R222-18 et suivants et R911-82 et suivants,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
Vu le décret 86-83 du 17 janvier 1986, modifié, relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat,
Vu le décret [94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics](#),
Vu le décret 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap,
Vu le décret du 14 février 2018, portant nomination de la rectrice de la région académique Bretagne, rectrice de l'académie de Rennes, madame Armande Le Pellec Muller,
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination de madame Françoise Favreau, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan,
Vu l'arrêté du 6 septembre 2018 portant nomination à compter du 24 septembre 2018 de madame Elodie Lamart, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan,
Vu l'arrêté portant délégation de signature de madame le Recteur de l'académie de Rennes à madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale du Morbihan en date du 17 septembre 2018,
Considérant l'indisponibilité temporaire de madame Elodie Lamart, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan,
Considérant que monsieur Sébastien Bouttier a fait l'objet d'une décision d'exercice à compter du 3 décembre 2018 afin d'assurer le remplacement de madame Elodie Lamart,

ARRETE

Article premier : Monsieur Sébastien Bouttier est chargé d'assurer les fonctions de secrétaire général à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan à compter du 3 décembre 2018.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Françoise Favreau, directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan, monsieur Sébastien Bouttier reçoit délégation à effet de signer les actes visés à l'article premier de l'arrêté du 17 septembre 2018.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Rennes et le directrice académique des services de l'éducation nationale, directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne.

Fait à Rennes, le 30 novembre 2018
Le Recteur de l'académie de Rennes
Signé
Armande Le Pellec Muller